

Date : 10 avril 2025

Séance du 10 avril 2025

Numéro : 18/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence BOURNAT-GALVAING, Claudie JOBARD, Mme Manon JOLIVET, Mrs Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Guy CONON, Christophe JACQUEMARD.

Absents excusés : Ms. José DE SOUSA, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRÉ, Mickaël PAVAT, Mme Pascale PERIER.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL.

DATE DE LA CONVOCATION

31/03/2025

DATE D’AFFICHAGE

14/04/2025

Pouvoirs : José DE SOUSA a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY
Patrick CHARLES a donné pouvoir à Guy CONON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 071-217101708-20250410-18_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Voirie 2025 Programme- Marché de travaux- attribution

Madame La Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2025, l'aménagement de la rue de Jasoupe le Bas , de l'intersection avec la rue Guigone de Salins à l'intersection avec la RD 19/Route de Saint Loup sera réalisé, et finalisera l'aménagement de ladite rue dont un premier tronçon a été exécuté en 2023.

Objectifs poursuivis :

La finalisation de l'aménagement d'un cheminement sécurisé Piétons/cyclistes- rue Jasoupe le Bas s'inscrit dans la politique communale de favoriser et sécuriser les modes doux de déplacement des habitants.

Le projet, outre la réfection nécessaire de la chaussée, à la suite du chantier de renouvellement de la conduite d'eau potable par le Syndicat des eaux de la Basse Dheune, prévoit la création d'un cheminement pour les piétons et les cyclistes.

La rue de Jasoupe le Bas est un axe d'accès à la promenade Chauvelot, voie interdite à la circulation de tous véhicules à moteur.

Le projet va créer un cheminement confortable et de qualité pour les piétons et les cyclistes.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 071-217101708-20250410-18_2025-DE



Dans le cadre du marché de travaux à passer, 3 entreprises de TP ont été consultées.

EIFFAGE	44 551,60€ HT
ROGER MARTIN	36 109,20€ HT
ROUGEOT	36 026,30€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Jasoupe le Bas à l'entreprise ROUGEOT-21190 Meursault, pour un montant de 36 026,30€ HT
- **DONNE** tout pouvoir à la maire pour la signature de tout acte lié à la présente délibération.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Claire Dilly', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ANNO 1871' and 'Mairie de Meursault'.